

Conditions d'utilisation pour tout Lanceur d'alerte qui fait usage du Canal de signalement de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Hainaut

(Mise à jour : 13/05/2024)

1. Service

Le Canal de signalement (le « **Service** ») peut être utilisé par les travailleurs actuels, potentiels et anciens, les actionnaires, les travailleurs des sous-traitants, les fournisseurs et les stagiaires de l'Organisation (telle que définie ci-dessous) (le « **Lanceur d'alerte** ») pour soumettre des signalements de problèmes ou de violations détectés en interne dans l'Organisation. Les signalements sont traités par **FUSIREF REFRACTORIES SA** (« l'Organisation ») qui met le service de la Chambre de Commerce et d'Industrie (telle que définie ci-dessous) à disposition. La Chambre de Commerce et d'Industrie du Hainaut, ayant son siège à Avenue Général Michel 1C, 6000 Charleroi et immatriculée à la BCE sous le numéro 0401.571.684 (ci-après dénommée « **Chambre de Commerce et d'Industrie** ») ne gère et ne traite en aucun cas les signalements. Elle ne met le Service à la disposition de l'Organisation que conformément aux modalités du Contrat de mise à disposition (le « **Contrat** »). Le Lanceur d'alerte est un tiers à ce Contrat et n'est autorisé par l'Organisation qu'à effectuer des signalements par le biais du service conformément aux présentes conditions d'utilisation (les « **Conditions d'utilisation** »).

Le Service est fourni tel qu'il est et tel qu'il est disponible. La Chambre de Commerce et d'Industrie se réserve le droit de modifier le Service, d'en bloquer l'accès ou de le supprimer complètement à tout moment, en conformité avec le Contrat.

En outre, la Chambre de Commerce et d'Industrie ne garantit pas l'utilisation ininterrompue du Service.

2. Droits de propriété intellectuelle

Le contenu et l'apparence du Service sont protégés par le droit d'auteur. Tous les droits d'accès, droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle liés au Service appartiennent à la Chambre de Commerce et d'Industrie ou à des tiers.

Si le Lanceur d'alerte télécharge du contenu sur le Service, tel que des images ou des vidéos, un droit d'utilisation des droits de propriété intellectuelle liés à ce contenu est transféré gratuitement à l'Organisation. Ce droit d'utilisation est indéfini dans le temps et limité à ce qui est nécessaire pour enquêter et traiter le rapport du Lanceur d'alerte.

3. Utilisation du Service et obligations du Lanceur d'alerte

Le Service ne peut être utilisé qu'aux fins énoncées dans les présentes Conditions d'utilisation, c'est-à-dire pour soumettre des signalements. Toute autre utilisation est interdite. Lors de l'utilisation du Service, le Lanceur d'alerte s'engage à respecter la législation en vigueur en Belgique.

Le Lanceur d'alerte est responsable de l'acquisition, de la maintenance, du fonctionnement et de l'utilisation de l'équipement, des logiciels et des connexions de communication et de transmission de données avec lesquels il utilise le Service pour soumettre le signalement.

Des instructions générales, disponibles sur le site web du Service, fournissent des

informations plus détaillées sur la manière dont le Lanceur d'alerte peut soumettre un signalement.

Lors de l'utilisation du Service, le Lanceur d'alerte accepte qu'aucun contenu contenant des logiciels malveillants ou d'autres fonctionnalités qui interfèrent avec le fonctionnement du Service ne soit téléchargé sur le Service et que le Lanceur d'alerte ne diffusera pas ou ne traitera pas ce contenu d'une manière qui cause un préjudice.

4. Traitement des données à caractère personnel

Le contenu du signalement soumis au Service ne peut être traité que par les personnes habilitées à traiter les signalements dans l'Organisation qui utilise le Service.

La Chambre de Commerce et d'Industrie ne traite pas le contenu des signalements et ne détermine pas l'identité du Lanceur d'alerte, mais fournit uniquement la mise en œuvre technique du Service.

Le signalement peut être soumis de manière anonyme dans la mesure où l'Organisation est tenue par la loi de donner suite aux rapports anonymes ou dans la mesure où l'Organisation l'autorise à le faire. Dans ce cas, le destinataire du signalement dans l'Organisation qui a acquis le Service n'aura pas accès aux métadonnées ou à l'adresse IP qui pourraient être utilisées pour identifier le Lanceur d'alerte. Le destinataire du signalement dans l'Organisation est uniquement informé de la date et du contenu du signalement.

Les données à caractère personnel sensibles, au sens de l'article 7 du Règlement général sur la protection des données, ne doivent pas être incluses dans le signalement, sauf si elles sont nécessaires dans le cadre du signalement.

Si le Lanceur d'alerte souhaite laisser ses coordonnées en rapport avec le signalement, la personne qui reçoit les signalements dans l'organisation est tenue de préserver la confidentialité des informations du Lanceur d'alerte.

En fournissant le Service, La Chambre de Commerce et d'Industrie se conforme au Règlement général sur la protection des données de l'UE et à la loi belge relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Le traitement des données à caractère personnel dans le cadre de la fourniture du Service a été convenu entre la Chambre de Commerce et d'Industrie et l'Organisation qui a acquis le Service, comme l'exige le Règlement général sur la protection des données. En tant que responsable du traitement des données à caractère personnel, l'Organisation qui a acquis le Service est chargée d'informer le Lanceur d'alertes du traitement des données à caractère personnel, par exemple sous la forme d'une politique de confidentialité.

5. Décharge de responsabilité

Le Service et toutes les informations connexes sont fournis en l'état et selon la disponibilité.

La Chambre de Commerce et d'Industrie ne fournit aucune garantie, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne la propriété, l'intégrité, l'aptitude à l'emploi ou la compatibilité des systèmes.

La Chambre de Commerce et d'Industrie n'est, en outre, pas responsable et ne donne aucune garantie explicite que les messages, la documentation ou les contenus envoyés par le biais du Service seront traités par l'Organisation.

La Chambre de Commerce et d'Industrie n'est pas responsable des erreurs factuelles ou

techniques, des défauts, des dommages indirects ou directs causés par l'utilisation ou l'interprétation des informations contenues dans le Service ou les services connexes, que ces erreurs aient été causées par une erreur, une défaillance du Service ou des connexions de communication de données, des travaux de maintenance ou pour toute autre raison.

La Chambre de Commerce et d'Industrie décline également toute responsabilité pour tout retard dans le processus de service effectué par le biais du Service ou pour la perte, les dommages ou la mauvaise orientation des données ou des contenus subis par le Lanceur d'alerte.

6. Droit applicable

Les présentes Conditions d'utilisation sont régies par le droit belge.

Si un litige survient entre la Chambre de Commerce et d'Industrie et le Lanceur d'alerte en relation avec l'utilisation du Service, les Parties s'efforceront dans un premier temps de résoudre ce litige à l'amiable. Si aucune solution amiable n'est trouvée dans le mois qui suit le début du litige, les parties font appel à un médiateur reconnu pour parvenir à un accord sur le litige par la médiation. L'initiative en la matière sera prise par la Chambre de Commerce et d'Industrie. Si la médiation n'aboutit pas, le litige sera tranché par les tribunaux de Bruxelles.

7. Autres modalités

Exigences techniques

Le Lanceur d'alerte peut utiliser le Service avec les navigateurs les plus couramment utilisés. Le Service ne fonctionne pas avec le navigateur Internet Explorer. Bien que le site web soit disponible sur la plupart des navigateurs, il est recommandé au Lanceur d'alerte de mettre à jour son logiciel de navigation avec la dernière version disponible.

Pour ouvrir et lire les fichiers PDF, vous avez besoin d'un lecteur de PDF, tel qu'Adobe Reader.